

## Question CCA 2018-009 (ne relevant pas de l'interprétation des règles)

Nota : La réponse proposée a été établie par un panel d'arbitres expérimentés, elle est purement indicative et n'a aucun caractère officiel.

### Les Faits :

*Un concurrent dit ne pas avoir vu la flamme de parcours durant la procédure. Très peu de vent.*

*Durant la remontée il ne voit pas la flamme. Il pense être sur un parcours olympique Le pavillon bleu est hissé, il pense avoir fini.....*

### Question :

Combien de temps doit rester hissé une flamme de parcours ?

### La Règle :

#### 27 AUTRES ACTIONS DU COMITÉ DE COURSE AVANT LE SIGNAL DE DÉPART

**27.1** Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course doit, par un signal ou d'une autre manière, indiquer le parcours à effectuer s'il n'a pas été indiqué dans les instructions de course, et il peut remplacer un signal de parcours par un autre et signaler que le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire (envoi du pavillon Y avec un signal sonore).

### Commentaires

Le Comité de Course doit indiquer au plus tard au signal d'avertissement le parcours à effectuer.

Cela peut être fait par un l'envoi d'un pavillon, d'une flamme numérique, ou écrit sur un tableau ou tout autre moyen à partir du moment où cela est précisé dans les Instructions de Course. Le Comité suivant le cas peut également annoncer par Radio le Parcours à effectuer.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL



FOURNISSEUR  
OFFICIEL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Il n'y a pas d'obligation de temps pour laisser après la procédure de départ l'indication de parcours.

Exemple :

Dans le cas de plusieurs groupes dont le départ est donné à partir d'un unique Bateau Comité et qui doivent faire des parcours différents (flamme numérique 1 parcours X, flamme numérique 2 parcours Y) le fait de laisser le parcours du premier groupe peut prêter à confusion pour le second qui effectue un autre parcours. Le Comité de Course devra donc enlever l'information de parcours du groupe précédent.

Le fait que l'information de parcours ne soit pas ou plus visible ne remet pas en cause l'action du comité de course. Un concurrent doit s'assurer par ses propres moyens du parcours qu'il doit effectuer (Visuel, par radio, ....) et peut s'approcher du bateau comité pour vérifier l'information.

**Conseils :**

L'affichage par tableau est plus efficace qu'un pavillon ou une flamme.

Envoyer le pavillon bleu sur le comité uniquement lorsque le premier concurrent vire la dernière marque précédant le dernier bord.